

Absences de longue durée:

Le secrétaire général de la SPV est en première ligne dans l'accompagnement des collègues en situation de maladie de longue durée. Constatant de fréquentes difficultés administratives pour les personnes concernées et le manque de clarté sur le rôle des différents interlocuteurs institutionnels, la SPV est intervenue auprès de la cheffe du DFJC en avril 2011, puis auprès du Conseil d'Etat en juillet 2012 pour dénoncer la «gestion aléatoire des collaborateurs en situation de maladie de longue durée». Ces interpellations ont été suivies de plusieurs rencontres avec les respon-

Propos recueillis par Yves Froidevaux, SG SPV

En 2012, la SPV intervenait auprès du Conseil d'Etat pour demander l'amélioration de la prise en charge des personnes en maladie de longue durée et le renforcement de l'information donnée aux collaborateurs sur le sujet. Quelles sont les nouvelles mesures qui ont été mises en place?

SPEV: Nous avons amélioré le dispositif de suivi des absences sur deux points. Le premier améliore le passage de témoin entre l'Etat et la Caisse de pensions (CPEV) au moment où le droit au salaire versé par l'Etat est épuisé. Ainsi, la collaboratrice ou le collaborateur concerné ne devrait plus subir d'interruption entre la fin du droit au salaire et le versement de prestations d'invalidité temporaire par la CPEV.

La deuxième mesure vise l'amélioration de l'information des collaborateurs de l'administration confrontés à une absence de longue durée. Nous avons édité une brochure répondant aux questions les plus fréquemment posées: quelles informations transmettre à l'employeur? Comment est versé le revenu pendant l'absence? Qui sont les interlocuteurs privilégiés? Quelles démarches entreprendre? Comment reprendre son activité? Toutes ces informations ainsi que la brochure se retrouvent sur le site internet de l'Etat de Vaud (vd.ch/absence-longue-duree). Ce n'est qu'un début. Nous voulons continuer à simplifier l'accompagnement des collaborateurs et favoriser une meilleure prise en charge.

Quel est le rôle du secteur «Case management», désormais rebaptisé «secteur réinsertion professionnelle», dans la prise en charge des collaborateurs en situation de maladie de longue durée?

Nos spécialistes en réinsertion professionnelle prennent connaissance de toutes les situations d'absence de plus de trente jours annoncées par les services ou les Unités RH. Un premier contact, généralement téléphonique, est pris avec la personne absente. A cette occasion, nous lui offrons un soutien pour répondre à ses interrogations, notamment sur les démarches administratives à entreprendre et sur les possibilités d'un accompagnement personnalisé. Ce dernier permet d'évaluer les solutions favorisant un retour en emploi. Il est initié avec l'accord de la personne concernée.

«L'expérience nous démontre l'importance de la qualité des échanges basée sur une relation de confiance entre la personne touchée et nos spécialistes en réinsertion professionnelle»

Nous veillons à ce que le déclenchement de toutes les prestations soit lancé en coordination avec nos partenaires (Unité RH, Unité de santé au travail, AI, CPEV, etc.) pour permettre la meilleure transition possible.

La SPV s'était inquiétée de la gestion et de la diffusion des données sensibles, notamment médicales, par le secteur Réinsertion professionnelle. Pouvez-vous nous rassurer à ce propos?

C'est une thématique qui nous tient à cœur. La transmission des données personnelles et médicales suscite souvent des inquiétudes compréhensibles. A l'occasion des premiers contacts, des questions nous sont souvent posées pour savoir à qui sont transmises ces données, si elles sont enregistrées, si les personnes ont leur mot à dire sur cette transmission. Nous avons mis au point des processus de travail rigoureux permettant le plein respect de la protection des données. Nos spécialistes précisent lors du premier contact que la personne n'a aucune obligation de les renseigner sur les aspects médicaux et qu'aucune donnée médicale n'est collectée auprès de tiers. Une attestation de consentement est proposée afin de confirmer comment les données seront transmises et conservées. Cinq ans après la fin de l'intervention, l'ensemble des pièces en lien avec l'accompagnement du secteur réinsertion professionnelle est détruit. Par ailleurs, nous avons sollicité l'analyse du préposé à la protection des données et de l'information de l'administration cantonale. Il a validé le dispositif mis en place en émettant quelques recommandations que nous avons toutes suivies. L'expérience nous démontre l'importance de la qualité des échanges basée sur une relation de confiance entre la personne touchée et nos spécialistes en réinsertion professionnelle. Une gestion irréprochable des données personnelles favorise ce climat propice à un accompagnement réussi.

Une brochure informe

sables du Service du personnel de l'Etat de Vaud. Après l'analyse de plusieurs dossiers de collègues, le SPEV semble avoir reconnu la justesse des revendications de la SPV.

A l'occasion de la récente publication du dépliant *Informations en cas d'absence de longue durée*, nous vous proposons une interview de Mme Jelena Stano (responsable du domaine Prestations RH au SPEV) et de M. Matthieu Reymond (responsable du secteur Réinsertion professionnelle).

Quel est le rôle de la hiérarchie de proximité (les directeurs pour les enseignants DGEO) dans le suivi des personnes en situation de maladie de longue durée?

Le rôle des supérieurs directs, de par leur proximité, est très important. Ils permettent notamment d'initier le processus d'accompagnement. Ils signalent l'absence lorsqu'elle est supérieure à trente jours. Ils renseignent les collaborateurs absents sur les premières démarches à entreprendre, notamment la remise des certificats médicaux d'incapacité de travail. Ils participent à l'élaboration des solutions de réinsertion professionnelle en adaptant le poste, dans la mesure du possible, pour permettre une reprise d'activité dans les meilleures conditions. Ce sont souvent eux qui maintiennent un contact régulier avec le collaborateur absent. Ils sont donc un relais fondamental pour un accompagnement adapté.

Comment sera diffusé le dépliant d'information sur les absences de longue durée?

L'envoi de cette brochure est effectué par le Service ou l'Unité des ressources humaines du collaborateur

lorsque son absence dépasse trente jours et que son retour n'est pas clairement défini dans le temps. Cette brochure peut aussi être demandée auprès de l'Unité des ressources humaines du Service. Elle est également publiée sur le site internet de l'Etat de Vaud (vd.ch/absence-longue-duree). Connaître le dispositif des absences de longue durée est important. Cela concerne aussi l'ensemble des acteurs RH impliqués dans l'accompagnement.

Enfin, quels conseils donneriez-vous à un collaborateur qui se retrouve depuis plusieurs semaines en arrêt maladie?

Nous encourageons la personne à maintenir un contact régulier avec son milieu professionnel. Il ne faut pas hésiter à contacter son supérieur direct, son responsable RH ou son chef de service. Cela permet d'anticiper les démarches à entreprendre. Nous aimerions aussi attirer l'attention sur l'importance de remettre régulièrement les certificats médicaux d'incapacité de travail tout au long de son absence. Nous sommes conscients que le collaborateur touché dans sa santé vit une période difficile.

Publicité

Cahiers de préparation

- **A** le cahier de préparation éprouvé et apprécié par les enseignants de tous les niveaux.
- **B** Cahier de préparation pour maîtresses et maîtres de travaux manuels
- **C** Cahier de préparation pour jardinières d'enfants

Registre des notes
Le carnet de notes pratique.

Nouveau en 2015
Édition spéciale Ad5g

La couverture a été réalisée par Mena Schneider de l'Ecole de culture générale et de commerce (Fach- und Wirtschaftsmittelschulzentrum FMZ) de Lucerne, option graphisme.

Le cahier correspond à l'Édition Ad5/semaine de 5 jours.

VERLAG FÜR UNTERRICHTSMITTEL DES CLEVS
6145 Fischbach, 041 917 30 30, Fax 041 917 00 14
info@unterrichtsheft.ch www.unterrichtsheft.ch

Le MARCHEUSON
www.lemarcheuson.ch

- 72 places de couchage
- Camps de ski
- Excursions scolaires
- Week-ends
- Séminaires
- Classes de neige

Chalet d'altitude été/hiver • En plein cœur des Portes-du-Soleil
Refuge Le Marcheuson • 1873 Les Crosets • Tél. 024 479 22 40